

Le Chef de l'Etat-major général de l'armée de 1940 à 1945

Autor(en): **Combe, Gustave**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **ASMZ : Sicherheit Schweiz : Allgemeine schweizerische Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **119 (1953)**

Heft 5

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Chef de l'Etat-major général de l'armée de 1940 à 1945

Par le colonel divisionnaire G. Combe

Au cours des séances des 13, 16 et 17 mars 1953, les Conseils fédéral, national et des Etats ont honoré la mémoire de l'ancien Chef de l'E.M.G., le colonel commandant de corps Jakob Huber, décédé le 12 mars à l'hôpital d'Interlaken dans sa 70ème année, en relevant les éminents services rendus au Pays par cet officier général, discret et laborieux, extrêmement réservé dans sa retraite, comme il le fut dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Le 16 mars, devant l'église de Jonen en Argovie, lieu d'origine de la famille Huber, à l'entrée du petit cimetière où repose désormais la dépouille mortelle du grand soldat sans peur et sans reproche, le Général Guisan exprima en termes émouvants sa reconnaissance et celle de l'armée et de la nation à celui qui, durant les sombres années de la deuxième guerre mondiale, fut son bras droit, son collaborateur calme et silencieux, actif et fidèle. Au bord de la tombe, le Colonel Cdt. de corps Gübeli prit congé de son camarade et ami de toujours en rappelant de façon pertinente tout ce que notre artillerie doit à son ancien officier-instructeur, commandant d'écoles et de troupes de 1904 à 1936.

Aujourd'hui, la rédaction de notre «Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift» nous demande, en notre qualité d'ancien Sous-chef de l'E.M.G., de relater l'œuvre accomplie par le Chef d'E.M.G. Huber, tout en rendant hommage au caractère, au savoir, à la vive intelligence et à l'entregent de ce parfait officier d'E.M.G., aide précieux du haut commandement. Connaissant son aversion des éloges et des honneurs, nous nous sentons gêné de donner suite à cette demande, et nous estimons prétentieux de notre part, et fort délicat, de chercher à résumer en quelques lignes, une œuvre immense, complexe et durable, qui englobe tous les éléments de notre défense nationale, militaire, civile et économique; éléments déjà très résumés dans les 561 pages du «Rapport du Chef de l'E.M.G. au Commandant en Chef de l'armée, sur le service actif 1939-1945», testament militaire de grande valeur, véritable bréviaire de l'officier d'E.M.G.

Si, malgré nos scrupules, nous accédons à la demande de l'«A.S.M.», au risque de désobéir à notre ancien chef et ami désireux qu'on ne parle pas de lui, c'est parce que nous croyons faire œuvre utile vis à vis de nos

jeunes officiers surtout, chefs et grands chefs de demain, en cherchant, à la lumière de nos souvenirs, à esquisser le rôle de premier plan joué par le défunt dans l'évolution de notre doctrine stratégiquement défensive, dans l'aménagement et renforcement de notre sol, dans le perfectionnement de notre armement et dans l'organisation de la protection de nos populations.

Depuis que nous le connaissons, le Colonel E.M.G. Huber fut et resta un fervent défenseur de notre politique de neutralité, s'appuyant sur la nation armée, animée d'une volonté inébranlable de se défendre, inspirant par des actes respect ou confiance à nos voisins.

Dès 1930 environ, époque de la faillite de la Société des Nations dans son projet de désarmement mondial, le Colonel E.M.G. Huber collabora activement aux études opératives de l'E.M.G., conséquences du développement constant de l'aviation de guerre et de la création de grandes unités motorisées et blindées chez nos voisins. Ces études contrôlées dans nos cours d'E.M.G. et nos exercices stratégiques, inspirèrent les modifications apportées dès 1935 à notre loi d'organisation militaire ainsi que la nouvelle organisation des troupes entrée en vigueur en 1938 et qui créait les petites divisions, les brigades de montagne indépendantes et les brigades frontière. Ces études provoquèrent en outre l'élaboration de programmes de renforcement de notre puissance défensive qui, dans leurs grandes lignes, comportaient: la création de fortifications frontière et d'une défense anti-chars, l'amélioration de notre artillerie et l'organisation d'une défense anti-aérienne.

En 1935—36, le Colonel Huber commanda la garnison de St-Maurice. Chef clairvoyant et pratique, il nous demanda d'organiser en 1936, une manœuvre à double action qui lui permettrait d'exercer le commandement de sa garnison dans une situation de complet encerclement de sa forteresse, et, par voie de conséquence, de déceler, le cas échéant, les lacunes et faiblesses de ses moyens. Ces manœuvres qui durèrent quelques jours et nuits, lui révélèrent une divergence profonde entre notre conception tactique d'alors, exprimée dans «Le service en campagne – S.C. 1927», (guerre de mouvement, combat de rencontre, esprit offensif) d'une part, et d'autre part, les nouvelles possibilités d'attaque brusquée d'un puissant envahisseur motorisé, blindé, et aéroporté, ainsi que la précarité de nos moyens anti-chars et anti-aériens. Il acquit ainsi la conviction qu'une révision de notre doctrine défensive s'imposait dans le sens d'une évolution progressive, conditionnée par nos possibilités financières et industrielles, vers ce que nous avons appelé,

au cours du service actif, la doctrine de la «défense active». Pour illustrer cette conception, nous dirons, en la vulgarisant, qu'elle comporte deux éléments essentiels. Premièrement, un élément stable, fait d'un réseau de points d'appui fermés et fortifiés, occupés par des garnisons liées au sol (troupes frontière, de forteresse, de destruction, etc.) ayant mission de «tenir»; véritable toile d'araignée, aux mailles de béton et d'acier, tendue sur l'ensemble de notre territoire, et dans laquelle un agresseur viendrait s'enfermer. Deuxièmement, des troupes mobiles (divisions, brigades légères, brigades de montagne) dotées de puissants moyens qui leur permettent, appuyées sur les centres de résistance, de monter des contr'attaques visant à la destruction de l'agresseur.

Cette conception inspira désormais toute l'activité du Colonel divisionnaire Huber, sous-chef d'E.M.G. de 1937/40 et fit de lui le pionnier du développement de nos grandes forteresses et de la construction des barrages fortifiés sur les voies d'invasion de la zone frontière. Cette conception, le Colonel Cdt. de corps Huber l'inculqua à l'E.M. de l'armée dès sa nomination, combien heureuse, de Chef de l'E.M.G. au début de 1940. Et, comme elle s'accordait harmonieusement avec la conception du Général, elle fut le «fil rouge» qui guida notre Commandant en Chef dans l'élaboration successive et progressive de ses remarquables directives, instructions et prescriptions sur la conduite du combat défensif, destinées à ancrer dans nos troupes cette doctrine de la défense agressive en leur insufflant cette farouche volonté de «tenir» et de saisir toutes occasions de porter des coups mortels à notre agresseur.

L'œuvre durable de notre Chef d'E.M.G., réalisée au cours du service actif, et qui mérite la reconnaissance du Pays, c'est d'avoir réussi – avec l'appui des larges crédits du Conseil fédéral, d'un Service technique, créateur et réalisateur, d'un Service des fortifications actif et compétent et d'un E.M. d'armée entièrement dévoué et fidèle — à équiper notre armée et le pays en moyens, armes, ouvrages et réserves de guerre, permettant l'application des directives et des ordres du Général.

Après le licenciement de l'armée, en été 1945, le Colonel Cdt. de corps Huber demanda et obtint sa mise à la retraite. Il se retira alors dans sa petite propriété d'Aaregg au bord du Lac de Brienz, véritable «ermitage», où il put enfin jouir d'un repos nécessaire et combien mérité, et s'adonner à ses passe-temps favoris: les sciences exactes, joies du mathématicien, à la chasse, à la pêche, à la montagne, joies de l'ami de la nature. Jusque peu de temps

avant sa mort prématurée, nous nous retrouvions chaque année, en famille, au printemps chez lui, en automne chez nous, pour revivre nos souvenirs communs et chercher à percer le voile de l'avenir; heures combien agréables et reposantes, car sous l'écorce rugueuse de «notre chef», derrière cette figure austère, quasi monastique, il y avait un cœur sensible, et lorsqu'il avait fait confiance il devenait l'ami le plus agréable et le plus fidèle. Au cours de sa retraite il eut une grande satisfaction: celle de voir son œuvre poursuivie et complétée dans un même esprit par le Chef du D.M.F. et le nouveau Chef de l'E.M.G., le Colonel Cdt. de corps de Montmollin.

L'œuvre immense et désintéressée du Colonel Cdt. de corps Huber a fortement contribué à sauvegarder notre Pays des malheurs d'une invasion. Son nom passe dans l'histoire; il restera à toujours lié à celui du Général Guisan, tout comme après 1914/18 le nom du Colonel Cdt. de corps von Sprecher resta lié à celui du Général Wille.

Les hommes passent, mais le Pays reste libre, intact. Le Colonel Cdt. de corps Huber a bien mérité de la Patrie. Il repose en paix!

Auf was es ankommt

In der eidgenössischen Politik ist die Bundesfinanzreform zu einem Zentralproblem geworden. Im Hinblick auf die gewaltig gestiegenen Bundesschulden besteht das höchst begreifliche Bestreben, die Ausgaben nach Möglichkeit zu senken. Die neueste bundesrätliche Botschaft über die Neuordnung des Finanzhaushaltes des Bundes vom 20. Januar 1953 umschreibt die zu lösende Aufgabe dahin, es seien «dem Bund auf verfassungsmäßiger Grundlage die Mittel zu sichern, deren er zur Erfüllung seiner Aufgaben bedarf». Außerdem seien die Grundsätze für die Führung eines geordneten Finanzhaushaltes verfassungsmäßig festzulegen. Die Notwendigkeit der Lösung dieser Aufgabe dürfte unbestritten sein. Über die Art und Weise der Lösung gehen allerdings die Meinungen auseinander. Die Suche nach wirksamen Einsparungsmöglichkeiten blieb bis jetzt ohne klärendes Ergebnis. Zwar fehlt es nicht an Vorschlägen und Anpreisungen. Aber die wesentlichen Einsparungsanträge erweisen sich bei näherer Prüfung unzweckmäßig oder einseitig.

Diese Feststellung gilt insbesondere für die Vorschläge über *Einsparungen* auf dem Gebiete der *Landesverteidigung*. Die bundesrätliche Botschaft äußert